

## **Déclaration des élu-e-s CGT ST Grenoble :**

Nous avons déjà alerté, en CSE, à de nombreuses reprises la Direction sur les dysfonctionnements des Commissions du CSE qui ne fonctionnent pas correctement, et qui ne peuvent pas remplacer les prérogatives des élus CSE, et en particulier pour les sujets touchants les conditions de travail, la Santé et la Sécurité des salariés.

C'est d'autant plus vrai pour la Commission SSCT, et encore plus en cette période critique de pandémie de Covid-19, où le virus va encore circuler pendant de nombreux mois, voire de nombreuses années.

**Nous constatons depuis plusieurs mois un comportement inadmissible et irrespectueux de la Direction envers les élus CGT qui porte une atteinte grave à la santé des élus CGT.**

Nous vous demandons donc de prendre acte de la nomination, au poste de suppléant à la CSSCT, de M. Guy CHAMBONNIERE.

De plus, nous constatons plusieurs entraves à l'exercice des mandats des élus CGT où le DRH du site, depuis le 24/03/2020, refuse de leur faire leurs « attestations de déplacement » pour qu'ils puissent se rendre sur le site de ST Grenoble pour exercer leurs prérogatives d'élus.